

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 46 (1917)

Heft: 3

Artikel: M. Pierre-Maurice Masson, ses thèses de doctorat [suite]

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1038890>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

l'instruction technique et la connaissance du dessin professionnel qui leur permettent de travailler par eux-mêmes ; il forme ainsi des ouvriers habiles dans leur métier, dont ils connaissent parfaitement la technique.

Concluons. — L'apprentissage d'un métier est le moyen le plus sûr d'assurer l'avenir de l'individu et la prospérité du pays. De bonne heure déjà, il faut donner à l'enfant le goût des travaux manuels et le pousser vers le choix d'une profession selon ses goûts et ses aptitudes. Encourageons le jeune campagnard à rester à ses champs et le fils de l'artisan à continuer le métier de son père. L'éducation qu'a reçue le jeune homme a une influence prépondérante sur le succès de l'apprentissage ; il faut donner à l'école primaire et aux cours de perfectionnement une tendance professionnelle et pratique. Il faut faire aussi connaître de plus en plus les établissements pour la formation professionnelle. En dehors de l'école, les moyens les plus efficaces pour développer les métiers sont : les subsides aux apprentis pauvres ; la distribution en masse aux parents et aux enfants de brochures faisant ressortir les avantages qu'il y a d'apprendre un métier ; l'organisation d'exposition, de conférences publiques pour attirer l'attention sur les avantages que présentent telles conditions locales, pour installer telle industrie ou telle exploitation et pour favoriser les branches déjà existantes de l'activité régionale.

F. DELABAYS, *inst.*

**M. Pierre-Maurice Masson
ses thèses de doctorat**

(Suite)

Rousseau ne revenait pas seulement à Genève en pèlerin, qui vient s'attendrir sur son passé et se défaire de son âme parisienne, mais en fils repentant qui veut redevenir un citoyen. C'est lui-même qui le dit : « Honteux d'être exclu de mes droits de citoyen par la profession d'un autre culte que celui de mes pères, je résolus de reprendre ouvertement ce dernier. » Il ne s'agit pas de changer de religion pour raison de conviction nouvelle. La question est d'un autre ordre : Jean-Jacques veut redevenir citoyen de sa ville natale, et comme pour obtenir ce privilège, il faut « être protestant et rentrer dans le culte établi dans son pays », il satisfait à la condition exigée. Dans la réalité, comme le remarque M. Masson, il n'y a pas « de conversion propre

ment dite ». Rousseau fait œuvre de patriote, mais non de théologien.

De là, une certaine réserve lorsqu'il s'agit de témoigner son respect à l'égard des « balivernes » du catéchisme de Calvin ; il pratique la déférence silencieuse, tellement silencieuse que certains Genevois furent frappés de la réserve du prosélyte. Mais comme le transfuge était illustre, les pasteurs du Vénérable Consistoire se montrèrent conciliants à l'excès : « ils admirent comme démontré que Jean-Jacques, invalide et malade, ne pourrait être qu'un frère pour M^{le} Levasseur, et lui décernèrent un brevet officiel de mœurs pures et sans reproches. » On supprima pour lui toutes les formalités humiliantes que la loi imposait aux apostats : pas de comparution devant le Conseil, ni de stage en prison, ni de présentation au Consistoire, ni de genuflexion. Son cas fut examiné par six pasteurs qui étaient autant d'admirateurs du grand homme, et Jean-Jacques fut admis à la communion. Les égards vont si loin que Jean-Jacques en est un peu surpris : « on ne peut rien ajouter, dit-il dans une lettre, aux bontés avec lesquelles j'ai été reçu. »

A la suite de cette admission, Jean-Jacques entra en relations épistolaires avec plusieurs ministres, dont les convictions se rapprochaient des siennes. M. Masson indique plusieurs noms : Jacob Vernet, auteur de plusieurs ouvrages estimés, Moulton, Vernes, bel esprit, qui rime des vers galants, Montmollin, et peut-être d'autres encore, qui sont tous d'accord avec lui sur les droits de la conscience individuelle, la haine du dogmatisme intolérant et les autres principes directeurs de la vie religieuse. Jean-Jacques est heureux de les lire et de les entendre ; il voit apparaître avec eux un christianisme accueillant qui le rattache aux souvenirs de son enfance, une religion très simple et raisonnable, telle que celle dont il a besoin, tranchant à souhait avec la théologie impérieuse de la Sorbonne et l'athéisme des Encyclopédistes.

En quittant Genève qui l'a si bien accueilli, Jean-Jacques promet de revenir et cette fois pour rester dans sa ville natale. Il ne retourne soi-disant à Paris que pour mettre en règle ses « petites affaires » et revenir avec Thérèse. Mais ce projet fut un rêve sans lendemain. Quand ses compatriotes lui rappellent ses promesses, il allègue diverses impossibilités. Il préfère accepter les offres de M^{me} d'Epinay, qui met à sa disposition l'Ermitage de la Chevrette, « une délicieuse habitation », dont il avait désiré faire son asile. Désormais, Jean-Jacques vivra solitaire à la campagne, loin de la grande ville, ennemie de l'innocence et du bonheur, et si pauvre en « défenseurs de la cause de Dieu ».

* * *

« Les deux années qui suivent son installation à l'Ermitage sont les années décisives de l'existence de Rousseau, celles qui l'ont fixé pour toujours dans une attitude et dans une foi. » Le rêveur qui s'est réfugié dans la forêt, n'a pas seulement des yeux pour l'or des genêts et la pourpre des bruyères ; il est obligé de répondre aux questions et aux objections que lui posent ses adversaires, beaux parleurs qui continuent à le solliciter et à le harceler.

Entre deux réponses, Jean-Jacques s'applique à la lecture de la Bible et surtout de l'Evangile. Il aime particulièrement se livrer à cette étude le soir, au retour de la forêt et quand le chapitre reste inachevé, il prend le volume avec lui dans son lit. C'est par la Bible qu'il clôt sa journée ; c'est à elle qu'il demande des images pour alimenter les rêves de ses nuits. Il assure qu'il l'a « lue entière au moins cinq ou six fois de suite de cette façon ». Il fait des extraits, il note les plus beaux passages ; la terre des prophètes et du psalmiste est pour lui une verte oasis, où il aime à s'évader pour réfléchir et penser plus délicieusement. Plus il se familiarise avec Jésus-Christ, moins il comprend qu'on puisse de bonne foi le mettre en parallèle avec Socrate ; devant lui, il se sent « pénétré d'une émotion vive, qui n'a sa source dans aucun sentiment connu des hommes ».

Pendant qu'il est en train de se faire de la sorte au-dedans de lui-même un âge d'or et de jouir des loisirs que lui procure sa bucolique solitude, l'orage gronde déjà à l'horizon. Dans la mélancolie de l'automne, Jean-Jacques n'avait pas assez surveillé l'exaltation des sentiments qu'il éprouvait pour Mme d'Houdetot. « Dangereuse, quoique innocente », l'idylle paradoxale n'avait pas eu de peine à se faire suspecter ; elle avait stimulé la jalousie toujours en éveil de Thérèse, inquiété un mari dans sa solitude, provoqué les railleries goguenardes du baron d'Holbach qui se gaussait lourdement de ce Céladon insoupçonné, enfin exaspéré la curiosité inquisitoriale de Diderot, qui écrivit à son ami une lettre irritante, dont la fausse sensibilité dénonce le cabotin. Jean-Jacques se défend. Jalouse de la faveur accordée à une autre qu'elle, Mme d'Epinay congédie son locataire, qui en plein hiver quitte l'Ermitage et va s'installer non loin à Mont-Louis. Entre temps, Diderot parle, jase et fait connaître à tout Paris l'aventure romanesque, qu'il amplifie à plaisir. Lorsque Jean-Jacques apprend « la trahison » de son ancien ami, il adresse au calomniateur un suprême appel à son cœur et à sa bonne foi ; mais, comme nulle réponse n'arrive, il

signe la préface de la *Lettre à d'Alembert*, qui donne un congé définitif à l'ancien Aristarque et confident. Désormais, la rupture est consommée et la crise définitivement close.

Dans sa détresse morale, Rousseau sent son âme sombrer dans l'amertume. Il cherche une consolation qu'il demande à la nature sylvestre, et qu'il trouve dans la lecture de l'Evangile. De plus en plus, il éprouve le besoin de s'éloigner de l'incrédulité encyclopédiste, dont les conséquences démoralisantes jettent son âme dans l'effroi. Pour suppléer aux visites de Grimm et de Diderot qui lui manquent, il s'en va causer avec les Curés des environs, avec celui de Devil, de Grosley, de Montmorency, dont « le zèle l'édifie » et dont « l'exemple le rend meilleur ». Désormais, il ne veut plus disputer, il veut se contenter de méditer sur les vérités que la Bible lui suggère et qu'il va synthétiser dans sa *Profession de Foi*. *Vitam impedere vero sera la maxime de son âge mûr.*

C'était une intention ; mais, il y a de la distance de la coupe aux lèvres. Avant de se rappeler « le bon prêtre » de Turin et de s'incarner à la fois dans le Vicaire Savoyard et dans le jeune homme qui l'écouterait, Jean-Jacques aura recours à d'autres truchements et il saisira toutes les occasions, bonnes ou mauvaises, pour épancher dans le sein d'un lecteur ami tous les sentiments de son cœur. Une première occasion dont il profita, est la publication du poème sur le désastre de Lisbonne, dans lequel Voltaire attaque l'idée d'une Providence divine. Rousseau répond par une lettre, dans laquelle, pour justifier la Providence, il montre dans l'homme le principal artisan de ses misères et confesse sa foi en l'existence d'un Dieu spirituel, d'une Providence aimable qui veut le bien de sa créature, et d'une âme immortelle, à laquelle est réservé dans l'autre monde un bonheur particulier. Dans les *Lettres à Sophie* il a l'intention de dire quel est le « vrai prix de la vie » ; il n'a pas le temps de les continuer et de les achever, mais dans celles qu'il a écrites, il proclame l'existence de la conscience « principe inné de justice et de vérité morale, antérieur à toutes les maximes de l'éducation ». Dans la *Nouvelle Héloïse*, on trouve la profession de foi d'une femme dévote ; les idées de Julie, l'Héloïse mourante, sont celles du Vicaire Savoyard, selon l'aveu de Jean-Jacques lui-même. Tous ces écrits renferment les réflexions d'un homme préoccupé de la question religieuse ; ce sont encore de simples ébauches, mais enfin des ébauches, qui font comprendre que désormais la foi de Rousseau est constituée et que c'est une exigence de son âme de pouvoir en répondre devant les hommes. On devine

que toutes ces professions de foi, dispersées et fragmentaires, s'appuient sur une profession plus complète, qui ne demande qu'à devenir publique. Il ne reste plus qu'à trouver l'occasion propice ou à la faire naître.

Or, au moment où il achevait de rédiger la *Nouvelle Héloïse*, Jean-Jacques avait en chantier un *Traité de l'éducation*. L'occasion lui parut bonne de s'expliquer sur la religion. Il mettrait en scène un élève, l'*Emile*, qui serait l'auditeur complaisant de ses leçons et auquel il donnerait toute sa théorie morale. Ainsi fut fait : la *Profession de foi*, roman théologique, fut insérée dans l'*Emile*.

Il faut avouer que l'œuvre est très imparfaite et remplie d'erreurs. Méditée en pleine crise sentimentale, écrite parmi de grands émois, elle est d'une « marche incertaine, sinueuse, parfois régressive » ; l'ordre de l'exposition ne coïncide pas avec celui de la logique ; elle contient des redites et des insistances fastidieuses, des incertitudes et des illogismes, et ce qui est plus grave, de réelles contradictions. Jean-Jacques philosophe se rebelle contre les peines éternelles, mais il admet quand même un enfer durable pour les méchants qui l'ont fait souffrir. Dans ses recherches strictement utilitaires, le Vicaire ne s'inquiète pas de la vérité dite métaphysique ; il n'a cure que « des choses qu'il importe de savoir », ce qui ne l'empêche pas ensuite de raisonner, ergoter, prouver et démontrer que l'âme est spirituelle, que la conscience, que Dieu existe, et le reste. Il s'attache spécialement à faire voir que toutes les religions sont également bonnes, celle de Jésus comme celle de Mahomet ; puis, il avoue que l'Évangile rend un son de vérité et que si la mort de Socrate est celle d'un homme, la mort de Jésus est celle d'un Dieu. On trouverait encore dans la *Profession de Foi* d'autres contradictions¹, qui impliquent également, suivant les uns, un simple défaut de méthode, suivant d'autres une véritable incohérence et même de la mauvaise foi. M. Masson plaide d'une façon très habile les circonstances

¹ Les plus flagrantes existent peut-être entre la *Profession de Foi* et le *Contrat social*. Ici, Jean-Jacques bénit le ciel « d'être né dans la religion la plus raisonnable et celle qui est la plus sociable » ; là il ne connaît « rien de plus contraire à l'esprit social que le christianisme ». Ici, il regarde « toutes les religions comme autant d'institutions salutaires... toutes bonnes, quand on y sert Dieu convenablement » ; là, il affirme qu'elles sont toutes « nuisibles à l'Etat ». Ici, il s'élève contre l'intolérance, contre la maxime : « Hors de l'Eglise, point de salut » ; là, l'intolérance est érigée en dogme, l'Etat peut bannir ceux qui ne veulent pas accepter « les dogmes de la religion civile », etc. (*Profession de Foi*, p. 179 et suivantes.)

atténantes. Il ne peut admettre que nous soyons en présence d'un vulgaire « amalgame de principes contradictoires qui se détruisent les uns les autres ». Ces contradictions seraient plutôt d'après lui des « remous de pensée » qu'un même courant amène et emporte, et qui proviennent de la méthode sentimentale, à laquelle Jean-Jacques a le tort de perpétuellement recourir.

Quoi qu'il en soit de la valeur de cette subtile théorie, les contradictions sont nombreuses dans la *Profession de Foi* ; le fait existe, le reste importe peu à celui qui, sans préoccupation d'analyse psychologique, se borne à chercher la vérité religieuse.

* * *

Au fond, comme le dit fort bien M. Masson, la *Profession de Foi* est un « credo théiste, un sommaire des objections rationalistes contre la foi chrétienne, une affirmation sentimentale de la séduction évangélique sur les cœurs, un conseil de soumission au culte et à la discipline religieuse de son pays », bien que, aux yeux de Jean-Jacques, tous les catéchismes soient des recueils de « sottises ». Après avoir rejeté de la sorte toutes les confessions chrétiennes, Jean-Jacques voulait cependant participer à la communion protestante. Un an après son installation à Motiers en 1762, il écrivit au pasteur du village pour lui dire qu'il entendait, « malgré le scandale causé par son livre, demeurer un fidèle du christianisme réformé ». Contrairement à son attente, sa requête fut bien accueillie et il alla communier « avec des larmes d'attendrissement ».

Cette conduite ne manqua pas de paraître aux yeux de nombreux protestants comme entachée d'hypocrisie et de malhonnête tartuferie. « Pourquoi professer des sottises »? disait l'un d'eux ; « il n'y a qu'à se taire et ne rien faire ». Tout homme raisonnable se posait la question de Voltaire ; on se demandait ce qu'il pouvait rester d'honnête sincérité chez un homme « qui enlevait à son Eglise ses dogmes, sa mission, son autorité et venait ensuite chercher près d'elle un asile pour sa piété et un réconfort pour son cœur en détresse ». Comme la rumeur est grande, Jean-Jacques paraît tout étonné de l'orage qui se déchaîne. Il déclare qu'il « est et veut demeurer chrétien, et chrétien de l'Eglise réformée ». Dans une autre circonstance, il renouvelle sa déclaration. « Heureux, disait-il, d'être né dans la religion la plus raisonnable et la plus sainte qui soit sur la terre, je reste inviolablement attaché au culte de mes frères. »

Mais ses « frères » ne se laissent pas attendrir. Ceux de

Genève ont déjà pris une mesure sévère ; au lieu de rouvrir les portes de la ville natale, ces déclarations les laissent closes devant Jean-Jacques. On le considère comme plus « dangereux qu'un incrédule ouvert ». On le compare à « Satan déguisé en ange de lumière ». « Les lettres pleuvent sur lui, où Genevois et Genevoises l'accablent de leurs lourds sermons et lui proposent, entre deux injures, des difficultés décisives. A la fin, il sent l'amertume, sinon la rancune, lui monter au cœur » ; sa piété civique devient de plus en plus défaillante ; Jean-Jacques se détache de la cité aveugle qui a condamné l'*Emile* et qu'a scandalisée la *Profession de Foi*. Et comme le droit de cité est indissolublement lié à l'Eglise calviniste, et qu'en renonçant à l'un, il se détache de l'autre, Jean-Jacques éprouve l'impression qu'il marche vers la rupture avec le protestantisme.

En attendant, les anathèmes continuent de lui arriver. Jean-Jacques s'envoie et prend la résolution de se venger. C'est alors que paraissent les deux premières *Lettres de la montagne*, dans lesquelles « la sainte réforme évangélique » est analysée par un très libre esprit. Calvin lui-même n'est pas épargné. Quant aux ministres, dit Jean-Jacques, « on ne sait ni ce qu'ils croient, ni ce qu'ils ne croient pas ; on ne sait pas même ce qu'ils font semblant de croire : leur seule manière d'établir leur foi est d'attaquer celle des autres ». Et Rousseau étaie sans pudeur « leur visible arrogance, leurs plaisanteries scolastiques, leurs ergoteries chicanières, leur orthodoxie intéressée ».

Cette fois-ci la rupture est consommée ; l'abdication du citoyen s'est complétée de l'abdication du fidèle protestant.

De Genève, l'irritation devait passer à Neuchâtel, où les *Lettres de la montagne* eurent aussi leur succès de scandale. Les pasteurs accusaient de partialité le gouvernement royal qui avait accordé l'hospitalité à ce pernicieux écrivain. La Vénérable Classe de Neuchâtel se met en branle contre la brebis galeuse, qui cesse d'aller au temple et déclare que son estomac n'est pas comme celui des dévots « toujours si prêts à digérer le pain sacré ». Dans les chaires, les prédicateurs représentent Jean-Jacques comme une manière d'antéchrist ; celui de Motiers le compare aux « méchants », dont les sacrifices sont en abomination devant l'Eternel. Le « méchant » juge opportun de prendre la fuite ; poursuivi à coups de pierres par les paroissiens du village, il se dirige vers le lac de Bienne, où il séjourne à l'Ile de Saint-Pierre jusqu'à ce que Leurs Excellences de Berne l'obligent à leur tour de quitter à jamais leur terre inhospitalière et

« homicide » qu'il avait crue un instant une « terre de justice et de liberté ».

(A suivre.)

J. F.

SONNET DE GUERRE

Un bandit, près d'un bois, attendait un passant ;
Dès longtemps il guettait l'heure au crime propice,
Et pareil au serpent qui, dans l'herbe, se glisse,
S'avancait vers sa proie, immonde, grimaçant.

Mais un homme le vit, qui d'un geste puissant,
Cria : C'est trop d'audace et c'est trop d'injustice ;
Debout pour détourner ce bras plein de malice,
Et défendre à tout prix le faible et l'innocent.

Et les coups ont frappé, terribles, héroïques.....
Et des gens sont venus de braves pacifiques :
Allons, faites la paix et tendez-vous la main.

La paix, nous la voulons comme vous, et durable,
Mais pour qu'elle soit bonne, il faut être certain
D'avoir mis hors d'état de nuire un misérable.

Gland, 7 janvier 1917.

A. DUMAS.

ÉCHOS DE LA PRESSE

La question de la *fatigue scolaire* est une des plus importantes de la pédagogie ; la bibliographie de ce que les psychologues dénomment le *coefficient ponogétique* est considérable, qu'on recoure aux tets mentaux, ou aux appareils (ergographe, esthétiomètre, etc.) ; quelques lois générales s'imposent désormais.

D'après le Dr *Brahn* (Leipzig) la durée des leçons ne doit pas dépasser :

20 à 25 minutes pour les enfants de 6 à 9 ans.

30 à 35 minutes pour les enfants de 10 à 12 ans.

40 à 45 minutes pour les enfants de 13 à 15 ans.

D'après les travaux de *Schuyten* (Anvers) : une heure de l'après-midi provoque autant de fatigue que deux heures du matin — la digestion, l'accumulation de la force physique non utilisée le matin par excès d'intellectualisme, l'attention insuffisante nuisent au travail psychique ; et le psychologue préconise pour l'après-midi des exercices physiques, des jeux, des excursions. De même l'attention augmente d'octobre à janvier, pour subir une grosse baisse à partir d'avril, aussi devrait-on en tenir compte pour les examens. D'après le Dr *Claparède* (Genève), le coefficient ponogétique n'est pas le même selon les diverses disciplines et on devrait en tenir mieux compte dans les